5-V b c d (2007-2008) — N° 2 **Annexe 6**

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

24 JUIN 2008

PROJET DE DÉCRET

contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008

RAPPORT

présenté au nom de la Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Télécommunications *

par

M. R. Miller

* (Doc. 5-V b c d (2007-2008) – N° 1) et annexe 6 - CRAC N°159

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

Mesdames, Messieurs,

Votre Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Télécommunications s'est réunie, le 24 juin 2008, afin de procéder à l'examen du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008 (Doc. 5-V bcd (2007-2008) – N°1 et Annexe 6) ([1])

(1) *Ont participé aux travaux* : MM. Bodson, Daerden, Mme Defalque, M. Deghilage, Mme Docq, MM. Janssens, Langendries, Miller (Rapporteur), Smal (Président),Van Cauwenberghe

Ont assisté à la réunion : M. Dehu, Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures

M. Bairiot, Premier auditeur à la Cour des comptes

EXPOSÉ DE MME LA MINISTRE SIMONET

Mme la Ministre indique que les travaux liés à l'ajustement du budget 2008 de la Région se sont déroulés dans un contexte serein.

Il a été fait en sorte de rencontrer les objectifs budgétaires de la Région tout en respectant l'engagement pris envers l'Etat fédéral de contribuer à l'équilibre de son budget 2008. Pour mémoire, les Communautés et les Régions ont accepté de fournir un effort complémentaire de 360 millions d'euros, dont 30 millions sont supportés par la Région, et 60 millions, par la Communauté française.

Il a bien entendu été tenu compte de l'évolution de l'environnement macroéconomique, en particulier, de l'accélération de l'inflation. Celle-ci affecte surtout les salaires et les traitements qui seront indexés de 2 % ce mois-ci suite au dépassement de l'indice-pivot des prix santé en avril dernier. Cet élément est à l'origine de la plupart des ajustements qui ont été opérés.

En ce qui concerne plus précisément les compétences de Mme la Ministre, les crédits ajustés totalisent 225,835 millions en moyens d'action, et 203,462 millions, en moyens de paiement.

Par rapport au budget 2008 initial approuvé par le Parlement en décembre dernier, les crédits augmentent de +7,557 millions en moyens d'action, et de +5,187 millions en moyens de paiement.

Ces évolutions découlent des éléments propres à l'ajustement ainsi que des arrêtés de réallocation et de transfert pris depuis le 1er janvier de cette année.

Dans le cadre de l'ajustement proprement dit, les éléments suivants sont à relever.

– Les crédits de l'allocation de base 11.02 (Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon) du programme 06 de la division organique 02 augmentent de +16 mille euros, tant en moyens d'action qu'en moyens de paiement. Cette adaptation tient compte de l'indexation de 2% des traitements des agents suite au dépassement de l'indice pivot des prix santé en avril 2008.

– Les crédits de l'allocation de base 41.02 (Subvention à l'Agence wallonne des Télécommunications (AWT) permettant le développement de services aux entreprises) du programme 04 de la division organique 12 diminuent de -2 mille euros. Cet ajustement reflète la révision du paramètre d'indexation (l'indice des prix santé en l'occurence) de la subvention à l'AWT pour l'année 2007 ; ce dernier passe de 1,9% à 1,8%, soit une baisse de -0,1%.

– Les crédits de l'allocation de base 12.03 (Frais afférents aux délégations Wallonie-Bruxelles à l'étranger) du programme 02 de la division organique 16 sont augmentés de +120 mille euros, tant en moyens d'action qu'en moyens de paiement. Un montant de 52 mille euros reflète l'indexation de 2% des salaires et traitements couverts par le crédit suite au dépassement, en avril 2008, de l'indice pivot des prix santé. Le solde de 68 mille euros correspond à la prise en charge, par la Région wallonne, de 50% du coût induit par le mouvement diplomatique (le solde étant à charge de la Communauté française). En 2008, le coût du mouvement diplomatique est calculé pour une demi-année.

– Au programme 03 de la division organique 53, une réallocation des crédits est opérée à la demande de l'Administration entre les allocations de base 12.08 (Dépenses courantes dans le cadre des télécommunications) et 73.17 (Travaux relatifs au réseau de fibres optiques). Cette opération est budgétairement neutre et tient compte de besoins de l'Administration.

Par ailleurs, des crédits ont été transférés à hauteur de 7,4 millions en moyens d'action, et de 5 millions en moyens de paiement depuis la provision interdépartementale des pôles de compétitivité, afin de permettre l'engagement de projets issus des deux premiers appels des pôles. Ces crédits ont été transférés vers les allocations de base relatives aux pôles au sein des programmes 12.02 et 12.03.

Lors de l'examen des documents relatifs au budget 2008 initial, la Cour des comptes avait indiqué que le dispositif des dépenses du programme justificatif n'était pas totalement cohérent avec celui du projet de décret budgétaire. Elle indiquait également, à juste titre, que le dispositif repris au programme justificatif faisait référence à des articles qui ne portaient pas sur des subventions.

Le programme justificatif a donc été adapté afin de tenir compte des remarques de la Cour.

A cette occasion, certains articles budgétaires qui n'étaient plus utilisés depuis plusieurs années ou qui n'étaient plus opportuns ont été supprimés.

C'est le cas de l'allocation de base 41.03 du programme 12.02 relatif à la recherche, et des allocations de base 32.01.01 et 51.05 du programme 12.03 relatif aux aides aux entreprises.

Au programme 12.02, deux nouveaux articles ont été créés. Il s'agit des allocations 01.01 et 01.02.

Ces deux articles concernent respectivement les programmes *convergence* et *competitivité et emploi* dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens.

En sa séance du 15 mai dernier, le Gouvernement wallon a approuvé les projets qui avaient été soumis à l'avis de la Task Force pour la mesure 2.2 (qui concerne essentiellement la recherche). Au total, ces projets bénéficieront d'aides à hauteur de 150,613 millions d'euros, dont 89,314 millions à charge du budget wallon.

Sur base de la décision du Gouvernement, Mme la Ministre a, dès le lendemain, demandé à l'Administration de lancer la procédure de transfert de moyens d'action au départ de la provision du programme 32.01 afin d'alimenter l'AB 01.01 à hauteur de 57,624 millions, et l'AB 01.02, à hauteur de 31,690 millions.

Ces 89 millions viendront s'ajouter au budget de la recherche.

En effet, les services de la division du budget du MRW devraient soumettre à la signature de Mme la Ministre l'arrêté de transfert correspondant dans les meilleurs délais. La DGTRE pourra donc procéder à l'engagement des projets dans les semaines qui viennent.

Enfin, une allocation de base a été créée par réallocation de crédits au programme 16.02 relatif aux relations extérieures de la Région. Il s'agit de l'allocation 32.05 « Subventions en vue de favoriser les initiatives citoyennes ».

L'appel à projets « Citoyens d'Europe » a été lancé en 2007 – à l'occasion des 50 ans de la signature des Traités de Rome – avec pour objectif d'encourager la participation des citoyens de Wallonie et de Bruxelles à la réflexion et aux débats sur l'Europe qu'ils veulent construire et dans laquelle ils veulent vivre demain.

Vu l'intérêt recueilli par cette initiative (une vingtaine de projets menés à bien), il a été décidé de la reconduire en 2008, en maintenant deux catégories de projets :

1) Des projets de rencontres autour d'une réflexion commune (séminaires, colloques, tables rondes, débats…) ;

2) Des projets créatifs et pédagogiques en lien avec l'avenir de l'Europe.

La crise dans laquelle l'Union est à nouveau plongée ne fait que renforcer l'exigence de rapprocher l'Europe de ses citoyens.

La semaine de la solidarité internationale a également été intégrée dans cette allocation de base 32.05. Elle soutient des initiatives locales sous l'impulsion du WBI (Wallonie-Bruxelles International).

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Van Cauwenberghe rappelle que M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Equipement, a signalé que l'indexation serait de 4,6% en 2008, au lieu des 2% prévus dans l'ajustement budgétaire. Un deuxième ajustement est-il envisagé ?

Mme la Ministre estime que c'est plutôt au Ministre du budget de répondre à cette question. Elle précise également que l'indexation de 2% correspond à la mise en œuvre du mécanisme d'indexation automatique des salaires qui prévaut en Belgique. La question est de savoir si l'indice-pivot sera à nouveau dépassé en 2008. A priori, un nouvel ajustement budgétaire ne devrait pas être opéré cette année. Le Ministre du budget a jusqu'ici toujours été prudent dans la gestion des budgets de la Région wallonne et de la Communauté française.

DO 12 : Technologies et recherche

Programme 04 : Promotion, diffusion et valorisation de la recherche

Mme Defalque souligne que les crédits affectés à l'AWT (A.B. 41.02) ont été réduits de 2000 euros, afin de tenir compte de l'adaptation à la baisse du paramètre d'indexation (indice santé) pour l'année 2007. Cette diminution ne risque-t-elle pas de placer l'Agence dans une situation difficile ?

L'Intervenante insiste en outre sur le fait qu'en matière de relations extérieures, les budgets ont été augmentés, en raison de la hausse de l'inflation et du dépassement de l'indice santé. N'est-ce pas contradictoire ?

Ne serait-il pas judicieux d'harmoniser les critères d'ajustement budgétaire ?

Mme la Ministre reconnaît que le système applicable à l'AWT est décalé. Elle fait cependant observer qu'une diminution de 2.000 euros ne représente pas un montant significatif par rapport au budget global de l'Agence. Elle n'est pas de nature à poser problème (cela a été confirmé hier par son comptable), d'autant que sa trésorerie est centralisée et qu'elle peut y avoir accès, sans intérêt. L'AWT recevra, en outre, un complément budgétaire en 2009.

Mme la Ministre explique encore que les critères d'ajustement appliqués à l'AWT sont identiques à ceux de tous les OIP. L'avantage de ce système, qui a la préférence des OIP, est que les organismes retouchent exactement ce à quoi ils

avaient droit, l'année suivante. Sinon, la dotation n'est qu'une évaluation. Ils peuvent par ailleurs bénéficier d'une avance financière, si nécessaire.

DO 16 : Relations extérieures

Programme 02 : Action, Promotion et solidarité de la Région wallonne au niveau international

M. Van Cauwenberghe souligne que Mme la Ministre avait affirmé à plusieurs reprises que la fusion DRI/CGRI ainsi que le réseau de délégations Wallonie-Bruxelles à l'étranger ne coûterait pas plus cher en 2008 qu'en 2007. Or, il constate que dans les 120.000 euros d'augmentation prévus à l'A.B. 12.03 (Frais afférents aux délégations Wallonie-Bruxelles à l'étranger), un montant de 52.000 euros reflète l'indexation de 2% des salaires et traitements, les 68.000 euros restants correspondant à la prise en charge, par la Région wallonne, de 50% du coût induit par le mouvement diplomatique. Le Commissaire souhaiterait savoir en quoi consiste ce coût et si des délégations ont déjà été supprimées.

Mme Defalque constate également qu'alors que Mme la Ministre avait affirmé que les frais de représentation à l'étranger allaient diminuer, c'est l'inverse qui se produit. Elle souhaiterait obtenir des éclaircissements à ce sujet.

Mme la Ministre n'a jamais nié que la fusion avait un coût dû à l'harmonisation vers le haut des statuts du personnel (pensions, chèques-repas). Cependant, même en tenant compte du mouvement diplomatique, l'économie nette sur le réseau sera de 475.000 euros par an, dès 2009. Les 68.000 euros évoqués par M. Van Cauwenberghe concernent l'engagement de trois personnes extérieures à l'Administration. L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 octobre 2001, qui modifie l'arrêté du même Gouvernement du 18 juin 1999 relatif au statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure du CGRI, donne en effet la possibilité de recruter jusqu'à 50% de personnel extérieur. Cette possibilité, qui avait été largement utilisée par le Gouvernement précédent, coûte plus cher puisqu'il faut payer du personnel supplémentaire qui n'est pas issu de l'Administration.

Le Gouvernement wallon actuel s'est limité à l'engagement de trois personnes extérieures, mais il faut en outre continuer à payer celles des 8 personnes engagées par le précédent Gouvernement qui vont réintégrer l'Administration à la suite du dernier mouvement diplomatique.

Et de rappeler que le mouvement diplomatique de 2004 dans son ensemble avait coûté 943.000 euros à la Communauté française et à la Région wallonne. Si l'on ne tient pas compte de l'index, cette dépense est ramenée à 600.000 euros en 2008.

M . Van Cauwenberghe pense qu'en 2008, la gestion du département des relations internationales coûtera plus cher qu'en 2007, indépendamment de l'indexation. Cela se vérifiera en fin d'année.

Mme Defalque précise qu'elle interrogera à nouveau Mme la Ministre sur l'augmentation des budgets relatifs au mouvement diplomatique par le biais qu'une question orale en Commission.

M. Van Cauwenberghe demande, par ailleurs, si la nouvelle A.B. 32.05 (subventions en vue de favoriser les initiatives citoyennes), qui, d'après Mme la Ministre, a été un succès en 2007, l'est aussi en 2008. Des projets ont-ils déjà été rentrés ? Des engagements ont-ils été opérés ?

Comme pour l'année précédente, les appels à projets ont été lancés, précise **Mme la Ministre**. Les projets seront validés dans le courant du deuxième semestre.

VOTE

Par 8 voix contre 2, la Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Télécommunications recommande à la Commission du Budget, des Finances et de l'Equipement l'adoption du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008, pour les sections et programmes afférents à ses compétences ratione materiae.

RAPPORT

A l'unanimité des membres présents, la Commission a décidé d'accorder sa confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur, Le Président,

R. Miller. L. Smal.